

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 21 Octobre 2016

**OBJET :** Travaux forestiers 2016 : 1ère répartition pour les dispositifs Amélioration des Forêts Communales et Comités Communaux Feux de Forêts et caducités de subventions

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- dans le cadre du dispositif d'amélioration de la forêt communale, d'attribuer aux communes figurant sur le tableau joint au rapport, une première répartition de subventions au titre de l'année 2016 d'un montant total de 240 029,00 €,  
La dépense correspondante prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, sur le chapitre 204, AP 2016-15022AK, dont la dotation est suffisante.
- de prononcer les caducités des subventions ou reliquats de subventions au titre du programme 2012 pour un montant total de 59 328,72 € figurant dans le rapport, sur le chapitre 204, AP 2012-150222U,
- dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement pour les Comités Communaux Feux de Forêt, d'allouer un montant global de subvention 6 950,00 € au titre de l'année 2016, conformément au tableau figurant dans le rapport.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, sur le chapitre 204, AP 2016-15022 AK, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité  
MM. MALLIE, LE DISSES, GERARD, LIMOUSIN  
ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée